

Reprise d'activité dans le secteur du spectacle : un long chemin

Dans le cadre de la 2^{ème} étape du plan de déconfinement, les salles de spectacles sont autorisées à rouvrir depuis le 2 juin en zone verte, et à compter du 22 juin en zone orange. De même que les tournages depuis le 11 mai. Notre Fédération aimerait pouvoir se réjouir de ces annonces, tant nos entreprises souhaitent ardemment reprendre leur activité et faire vivre la Culture sur l'ensemble du territoire.

Cependant, les conditions sanitaires de cette réouverture telles qu'imposées par le décret du 31 mai 2020 – notamment l'exigence d'une distance minimale d'un siège et l'interdiction des jauges debout – ne permettront pas d'envisager une réelle reprise pour bon nombre de lieux dont l'équilibre économique repose principalement sur la billetterie.

A ce titre, notre Fédération tient à souligner que certains secteurs, tel celui du transport aérien ou ferroviaire, sont soumis à des contraintes moindres quant à l'application du principe de distanciation physique. Dès lors, il nous semble cohérent que les salles de spectacle puissent rapidement bénéficier du même régime.

Par ailleurs et au-delà de l'accueil du public, se pose la question des conditions sanitaires de travail pour les salariés et en particulier pour les techniciens et les artistes interprètes qu'ils soient comédiens, musiciens, chanteurs ou encore danseurs. Selon les disciplines, le respect de la distanciation physique et des gestes barrières constitue une véritable gageure et un frein à une reprise d'activité normale. Ceci est vrai tant pour le spectacle vivant que pour le spectacle enregistré.

Enfin, il ne faut pas oublier que nos secteurs reposent sur des activités de création qui nécessitent du temps et de l'anticipation. La reprise ne peut ainsi s'improviser du jour au lendemain et elle suppose une certaine visibilité laquelle fait cruellement défaut aujourd'hui. En outre, les festivals et autres grands rassemblements restent encore interdits.

Cette crise est ainsi sans commune mesure avec ce que notre secteur a déjà dû affronter par le passé et le chemin sera encore long avant qu'il ne retrouve une activité sans restriction.

En attendant et comme nous l'avons déjà exprimé, l'ensemble des entreprises du spectacle vivant et enregistré jouent leur survie et doivent, à ce titre, être accompagnées par l'État sur la durée, dans le cadre d'un plan de relance massif. En outre, la reprise ne pourra se faire sans un cadre juridique sécurisé et sur ce point, nous attendons encore des réponses de la part des pouvoirs publics sur des questions essentielles liées notamment au dispositif d'activité partielle, au périmètre exact des aides et exonération annoncées ou encore aux conditions sanitaires de l'exercice de nos activités.

